

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 09/04/1937 Régime des engagements par contrat.

n° 09/04/1937

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

9 avril 1937

Numéro JO

n° 485 du 30/04/1937

Date du numéro

30 avril 1937

VISAS

Vule décret du 14 octobre 1936. fixant le régime des engagements par contrat au compte des divers budgets des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — L'approbation ministérielle prévue à l'article 2 du décret du 14 octobre 1936 ne sera pas exigée pour le recrutement des agents contractuels affectés à des emplois secondaires et dont la rémunération globale annuelle sera inférieure : 1° A 25.000 francs pour les contrats relatifs à des services dans la métropole: 2° A 36.000 francs pour les contrats relatifs à des services dans les colonies sous mandat relevant du ministère des colonies.

Maurice VIOLETTE.